



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION SUR  
LA ROUTE DE VERS LE NANT**

**COMMUNE  
DE  
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE  
**N° 2026-40**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Colas Rhône-Alpes Auvergne - Centre Passy – 280 Rue des Près Caton – 74190 PASSY » en date du 22 avril 2026 pour lui permettre de réaliser des travaux de reprises localisées de couches de roulement sur la Route de Vers le Nant ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies communales à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Durant la période du 27 avril 2026 au 29 avril 2026 inclus, la circulation sera **rigoureusement interdite** sur la Route de Vers le Nant depuis le numéro de voirie n° 100 jusqu'au numéro de voirie n° 309 ;

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

**Article 3 :** Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « COLAS »**.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « COLAS ».

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « COLAS », à la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 22 avril 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 24/04/2026



Le Maire,

Stéphane ALLARD

**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

**74120**

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : [contact@demi-quartier.fr](mailto:contact@demi-quartier.fr) - Site : [www.demi-quartier.fr](http://www.demi-quartier.fr)